

Lundi 2 décembre 2024

## **Aménagement - urbanisme**

### **Découverte de la Vilaine, aménagement des quais et de leurs abords : l'avant-projet d'un chantier historique redessine le cœur de Rennes et l'adapte aux dérèglements climatiques**

**L'un des chantiers les plus emblématiques du mandat franchit une nouvelle étape avec la présentation devant le Conseil municipal de Rennes de l'avant-projet, lundi 2 décembre. Les aménagements prévoient, sur une surface de 4 hectares, la redécouverte de la Vilaine sur 270 mètres et l'aménagement des espaces publics du pont de la Mission au pont Pasteur, en passant par la place de la République. Le Conseil municipal, en prenant acte de l'avant-projet, valide un budget prévisionnel proche de 29 millions d'euros, porté par Rennes Métropole et la Ville de Rennes.**

Le programme des espaces publics pour le réaménagement des quais de Vilaine, de la place de la République et de ses abords, à Rennes, a été approuvé lors du Conseil municipal du 14 mars 2022. Les grandes lignes du projet ont ensuite été travaillées sur la base d'un parti d'aménagement ambitieux, répondant aux propositions du jury citoyen début 2022 et aux enjeux de l'adaptation de la ville au changement climatique.

L'avant-projet présenté ce lundi 2 décembre 2024 par le Conseil municipal définit les contours précis d'un programme dont le budget prévisionnel s'élève à 28 751 000 €, porté par Rennes Métropole et la Ville de Rennes (à hauteur de 2 698 000 €).

Les principaux jalons de ce chantier hors-norme consisteront, dans un premier temps, à déconstruire le parking Vilaine, à partir du troisième trimestre 2025. Le parking devrait rester accessible jusqu'à la fin de l'été 2025. Le renforcement de la dalle qui structure la place de la République, l'aménagement des espaces publics et la construction des ouvrages sur et autour de l'eau se succéderont ensuite, par phases, du printemps 2026 à l'été 2028.



Vue aérienne du projet © PHYTO LAB

## La Vilaine au cœur de Rennes

Le premier élément fort du projet consiste en la **déconstruction du parking** afin de découvrir la Vilaine sur 270 mètres de long. Le fleuve ainsi retrouvé sera animé par de nouveaux équipements ainsi que par l'installation d'une **nouvelle passerelle piétonne**, dans le prolongement de la rue Lanjuinais.

**Deux gradins** surplomberont le fleuve. Le premier, orienté vers le soleil levant, sera positionné à l'extrémité ouest du périmètre, à proximité de la place de Bretagne. Adossé au Pont de Nemours, dans le prolongement de la place de la République, le second offrira un point de vue vers le soleil couchant.

**Des pontons flottants**, nouveaux espaces de promenade au bord de l'eau, seront installés le long du quai Duguay-Trouin. Ils seront accessibles via une rampe d'accès et un escalier existant, actuellement caché par le parking Vilaine.

La mise en place de ces nouveaux espaces d'usages sur et autour de la Vilaine s'accompagnera d'une augmentation du nombre de **jardins flottants**.

Enfin, à l'est du périmètre de l'opération, un **encorbellement sur la Vilaine** sera créé, face au Musée des beaux-arts, afin d'élargir le trottoir nord du quai Zola et d'améliorer ainsi le confort des usagers de la future station de Trambus.



La nouvelle passerelle, dans le prolongement de la rue Lanjuinais, les pontons et l'alignement d'arbres quai Lamartine © PHYTOLAB

### Vers la réhabilitation de la dalle République, lieu central majeur

Faut-il le rappeler, la place de la République fait partie intégrante des ouvrages de couverture de la Vilaine. Sa construction date de 1912. La **réhabilitation de la dalle République** (et de son étanchéité) est devenue indispensable au regard du diagnostic effectué sur l'ensemble de sa structure.

Après la mise à nu et la rénovation de la dalle, son réaménagement prévoit la création de **grandes pelouses surélevées**. Celles-ci seront ceinturées de gradins et traitées en pentes douces. Ce nouvel espace public proposera à la fois des espaces de pause, des assises informelles et des vues plongeantes sur le fleuve. Un **alignement d'arbres** viendra agrémenter la nouvelle place, le long du quai Lamartine. Pour libérer ces vues, l'ensemble des mobiliers et kiosques existants seront enlevés.



Vue sur la place de la République © PHYTOLAB

## Réaménagement complet des quais

Cinq quais entrent dans le périmètre du projet : Duguay-Trouin, Lamartine, Chateaubriand, Lamennais et Émile-Zola.

Le **réaménagement complet des quais nord** (Duguay-Trouin, Lamartine, Chateaubriand) permettra l'aménagement du Réseau Express Vélo (REV) et d'une promenade piétonne, que séparera un alignement d'arbres et une trame végétale. La voie de circulation fonctionnera sur le principe d'une vélorue, permettant le maintien des accès riverains et les livraisons. Des équipements urbains seront régulièrement positionnés entre les arbres : bancs, supports vélos, aires de livraisons... Un trottoir confortable sera préservé au pied des façades pour les accès aux logements, commerces et locaux d'activités.

Le quai Lamartine verra la matérialisation d'une **voie dédiée aux cyclistes**, séparée des espaces piétons par une bordure, comme l'ont demandé les usagers dans le cadre de la concertation.

En rive sud, la préexistence d'un aménagement de qualité permettra de limiter les interventions lourdes sur la voirie. Au droit du Palais du Commerce, à proximité immédiate de la nouvelle place de la République, **les stations du réseau de transports collectifs, y compris les futures lignes de Trambus, seront réaménagées** pour améliorer le confort des usagers, en particulier les plus vulnérables.



Vue depuis le quai Émile-Zola, vers la place de la République © PHYTO LAB

## Les abords du Palais du Commerce : placette Joffre, rues Joffre, Pré-Botté et Nemours

La placette Joffre sera retravaillée en un **espace ouvert et traversant**, permettant d'accueillir les flux piétons importants, en connexion avec la station de bus repositionnée le long de la rue Joffre. La rue du Pré-Botté sera entièrement réaménagée pour accompagner l'ouverture vers le sud du Palais du Commerce. La **piétonisation de la rue** permettra de réserver la circulation à la desserte locale (riverains, livraisons, collecte des déchets, secours...) et de **végétaliser la rue** sur les surfaces ainsi libérées de la présence des bus.

### Densification de la végétalisation

Sur l'ensemble du périmètre de l'opération, 184 arbres seront plantés et plus de 5000 m<sup>2</sup> d'espace public seront végétalisés ou désimperméabilisés, en cohérence avec la stratégie paysagère déployée dans le centre-ville de Rennes.



Vues aériennes, avant et après le projet

Pour rappel, l'équipe de maîtrise d'œuvre, composée de PHYTOLAB, paysagiste et mandataire, associé aux cotraitants INGEROP (bureau d'études), Agence UNITÉ (architecte), et Studio VICARINI (concepteur lumière), ainsi qu'au sous-traitant BIOTOPE (écologie), a produit l'avant-projet proposé aujourd'hui.

## **Un projet longuement mûri et concerté**

Ce projet emblématique du mandat s'est forgé tout au long d'un processus de concertation, de réflexion et d'échanges avec les Rennaises et les Rennais, et avec les habitants de la Métropole.

- ***La concertation "Rennes 2030" (2018) : la volonté d'un centre-ville apaisé qui redonne à l'eau une place centrale dans le paysage urbain***

La concertation "Rennes 2030", menée à l'automne 2018, a permis aux Rennais, Métropolitains et usagers du centre-ville d'exprimer des attentes partagées : étendre le centre-ville vers ses quatre points cardinaux, mettre en valeur le réseau de ses places, conforter et développer une multiplicité d'usages pour tous les habitants, à tous les âges de la vie, mettre en valeur le patrimoine bâti, accentuer la végétalisation des espaces, développer le lien avec la Vilaine et favoriser l'apaisement du centre-ville, en privilégiant les mobilités douces.

- ***Le jury citoyen (2022)***

Un jury citoyen, composé d'habitantes et d'habitants de Rennes et de Rennes Métropole et représentatifs de la population, a été missionné pour réfléchir à l'avenir des ouvrages de couverture de la Vilaine, projet structurant du mandat. Il a présenté ses travaux lors du Conseil municipal du 17 janvier 2022. Le scénario qu'il préconise, "la Vilaine au Cœur de Rennes", prévoit la suppression de la dalle du parking Vilaine et la découverte du fleuve à cet emplacement.

- ***Les votes et décisions du Conseil municipal***

- 14 mars 2022 : validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle
- 19 février 2024 : présentation des orientations, suite aux études préliminaires
- 2 décembre 2024 : présentation de l'avant-projet et du budget prévisionnel

- ***Les concertations réglementaires***

- La concertation préalable "code de l'environnement" : menée du 31 mai au 12 juillet 2024 dernier, elle a permis de recueillir l'avis du public, particulièrement sur l'insertion paysagère du projet et la végétalisation proposée, le fonctionnement attendu ou souhaité des espaces publics, les nouveaux équipements proposés, notamment aux abords du fleuve. Le bilan de cette concertation a été approuvé en Bureau de Rennes Métropole, maître d'ouvrage, le 12 septembre 2024.
- L'enquête publique : la prochaine étape de la concertation consistera en une enquête publique, organisée par M. le Préfet

dans le cadre de l'instruction de l'Autorisation environnementale du projet. Elle se déroulera dans le courant du premier semestre 2025.

Un premier comité de suivi "Quais de Vilaine", issu des enseignements de la concertation du mois de juin, s'est tenu en novembre 2024 en présence des commerçants du site.

Service de Presse Rennes  
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34  
[Espace Presse](#)

